

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 06 mars 2018 à 18 heures 30

Convocation du 27 février 2018.

Sous la Présidence de Pierre POLARD, maire.

Etaient présents : M. et Mmes David ALARY, Séverine AZOUGARH, Valérie BORY, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Christian ALFARO à Céline TAILHADES, Jean-Michel CABROL à Jacques MAURAND, Véronique GALINIER à Florence RAYNIER.

Absente : Corinne GALINDO.

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Séverine AZOUGARH.

Le compte rendu du 16 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

- 1 – Approbation des comptes de gestion (commune, eau et assainissement, pompes funèbres, centre municipal de santé, ZA les cagnes, gendarmerie)
- 2 – Approbation des comptes administratifs (commune, eau et assainissement, pompes funèbres, centre municipal de santé, ZA les cagnes, gendarmerie)
- 3 – Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2018
- 4 - Fixation du prix réactualisé du m3 d'eau pour l'exercice 2018
- 5 – Fiscalité 2018 : vote des taux d'imposition
- 6 – Rétrocession à l'EPIC Lo Castel d'une part des recettes encaissées en 2017 au titre des activités gérées par la structure
- 7 – Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2018
- 8 – Attribution de la subvention au CCAS pour l'exercice 2018
- 9 – Prise en charge du déficit 2017 du CMS par le budget général de la commune
- 10 – Affectation des résultats (commune, eau et assainissement)
- 11 – Approbation des budgets primitifs pour l'exercice 2018
- 12 – Attribution d'une indemnité de conseil au comptable public
- 13 – Création d'un budget « chaufferie bois »
- 14 – Avenant convention cdg 34 médecine préventive
- 15 – Création d'un poste à temps non complet
- 16 – Chemin de l'Hort : acquisition de terrains à l'euro symbolique
- 17 – Acquisition terrains Pech et Cabanac – ZA les Cagnes
- 18 – Subventions 2017 fête été ball trap (100 €) et pêche (100 €)
- 19 – Signature des baux de location-vente avec le département de l'Hérault
- 20 – Avenant n°1 à la convention de groupement de commande avec Sud Hérault et autorisation donnée au Président à lancer la consultation (restauration scolaire)
- 21 – Compte rendu des décisions du Maire
- 22 - Questions diverses

1 et 2 – Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2017

Le Maire présente, pour chacun des budgets, les résultats de l'exercice et de clôture 2017 :

Budget général de la commune :

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2017
Section de fonctionnement	2 878 887.67 €	3 321 246.78 €	442 359.11 €	1 720 891.60 €	2 163 250.71 €
Section d'investissement	1 339 036.77 €	1 479 965.23 €	140 928.46 €	-460 402.78 €	-319 474.32 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Érick Granier s'étonne de voir les dotations de l'état globalement augmenter. Le Maire lui répond que si la dotation forfaitaire a effectivement baissé, celle-ci est compensée par un surplus perçu sur la dotation de solidarité rurale et sur la dotation de péréquation.

Budget eau et assainissement :

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2017
Section d'exploitation	182 457.95 €	256 212.54 €	73 754.59 €	468 831.74 €	542 586.33 €
Section d'investissement	240 331.34 €	242 465.51 €	2 134.17 €	35 591.06 €	37 725.23 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Budget centre municipal de santé :

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2017
Section de fonctionnement	337 436.77 €	266 590.05 €	-70 846.72 €	-52 020.07 €	-122 866.79 €
Section d'investissement	9 748.03 €	10 494.73 €	746.70 €	-46 571.03 €	-45 824.33 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Budget pompes funèbres :

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2017
Section d'exploitation	0 €	1 336.61 €	1 336.61 €	-2 331.66 €	-995.05 €
Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	19 873.58 €	19 873.58 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Budget gendarmerie :

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2017
Section d'investissement	5 800 €	0 €	- 5 800 €	0 €	-5 800 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Budget zone d'aménagement les Cagnes :

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture n-1	Résultat de clôture 2017
Section d'exploitation	35 067.93 €	0 €	-35 067.93 €	0 €	-35 067.93 €
Section d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif concordent.

Après que le Maire ait quitté la salle et laissé la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques Maurand, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'ensemble des budgets :

	COMPTE DE GESTION	COMPTE ADMINISTRATIF
Budget général de la commune	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)	Pour : 18 Contre : Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)
Budget de l'eau et de l'assainissement	Pour : unanimité	Pour : unanimité
Budget du centre municipal de santé	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 4 (Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier)
Budget des pompes funèbres	Pour : unanimité	Pour : unanimité
Budget de la gendarmerie	Pour : unanimité	Pour : unanimité
Budget de la zone d'aménagement les Cagnes	Pour : unanimité	Pour : unanimité

3 – Détermination du montant des surtaxes eau et assainissement pour l'exercice 2018

Le Maire propose de conserver, sur l'exercice 2018, le même montant de surtaxe que sur l'exercice précédent, malgré la baisse des aides de l'agence de l'eau rhône méditerranée corse, à savoir :

- Pour l'eau potable : 0.48 € HT / m³
- Pour l'assainissement collectif : 0.79 € HT / m³

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien, sur l'exercice 2018, des montants 2017 des surtaxes pour l'eau potable et l'assainissement collectif.

4 – Fixation du prix réactualisé du m³ d'eau pour l'exercice 2018

En l'absence des données émanant du délégataire, cette question est supprimée de l'ordre du jour.

5 – Fiscalité 2018 : vote des taux d'imposition

Le Maire propose de maintenir en 2018 les mêmes taux que ceux votés en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.77 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.61 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 51.88 %

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux de fiscalité pour l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

6 – Rétrocession à l'EPIC Lo Castel d'une part des recettes encaissées en 2017 au titre des activités gérées par la structure

Suite à la reprise des activités de « Lo Castel » par l'EPIC Lo Castel, en date du 01.01.2018, le Maire propose de lui rétrocéder 6/10^e des recettes encaissées entre le 01.09.2017 et le 31.12.2017 au titre des adhésions aux activités sportives, culturelles et artistiques qu'il gère, soit la somme de 14 893.33 €.

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve ce versement à l'unanimité.

7 – Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2018

Le projet de budget primitif 2018 de la commune s'établit sur la base des attributions de subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	BP 2018
ÉCOLE PRIMAIRE	16 000 €
ÉCOLE MATERNELLE	
Classe de découverte	1 300 €
Sport	900 €
FCPE PRIMAIRE ET MATERNELLE	770 €
TOTAL ÉCOLES	18 970 €
RCPPM	400 €
AMAVICA	150 €
AMICALE DU PERSONNEL	700 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
APEMA	100 €
BADMINTON	100 €
BOULE CAPESTANAISE	1 500 €
BOXING CLUB CAPESTANG	150 €
CAMINS	150 €
CAC 34	330 €
CHASSE	760 €
CLUB DES RETRAITÉS	450 €
COLS BLEUS	400 €
DDEN	50 €
DONNEURS DE SANG	150 €
ECC'ART	150 €
HARMONIE	1 200 €

LES AMIS DE LA COLLÉGIALE	150 €
ISCAP	1 000 €
PÊCHE	800 €
SAPEURS POMPIERS	1 450 €
SECOURS CATHOLIQUE	300 €
STEFI	1 000 €
TENNIS	1 800 €
TENNIS DE TABLE	300 €
TOTAL DIVERS	14 040 €
FESTIVALS	
TOTAL FESTUM	2 000 €
FANFARONNADE	500 €
TOTAL FESTIVALS	2 500 €
RUGBY	
ASC ABB XV	7 650 €
ÉCOLE DE RUGBY	2 900 €
TOTAL RUGBY	10 550 €
HANDBALL	
Fonctionnement	4 850 €
TOTAL HANDBALL	4 850 €
FOOT	
OLYMPIQUE MIDI LIROU	4 000 €
OLYMPIQUE MIDI LIROU VÉTÉRANS	400 €
ASSO 34, SANG OR ÉCOLE DE FOOT	4 000 €
TOTAL FOOT	8 400 €
RÉSERVES	
OPÉRATION FACADES	3 000 €
PASS ASSOCIATIONS	6 000 €
RÉSERVES	3 000 €
RÉSERVES 14 JUILLET	400 €
RÉSERVES FÊTE D'ÉTÉ	400 €
TOTAL RÉSERVES	12 800 €
TOTAL SUBVENTIONS	72 110 €

Le Maire présente le principe du « Pass Associations », qui doit entrer en vigueur en septembre 2018, et qui permettra aux élèves scolarisés en école maternelle et élémentaire, de bénéficier, sans condition de ressource, d'une aide de 30 € lors de l'inscription dans une association capestanaise, pour la saison 2018/2019. Cette opération concernera environ 200 enfants.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 – Isabelle GIL, Érick GRANIER), approuve le montant des subventions à verser aux diverses associations listées ci-dessus durant l'exercice 2018.

8 – Attribution de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2018

Le Maire propose d'attribuer au CCAS la somme de 8 000 € sur l'exercice 2018.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la subvention à verser au CCAS en 2018.

9 - Prise en charge du besoin de financement du Centre Municipal de Santé (CMS) par le budget général de la commune

Le Maire rappelle que le résultat cumulé du budget du centre municipal de santé laisse apparaître un besoin de prise en charge à hauteur de 146 191.12 € par le budget général de la commune, qui viendra abonder, en recettes de la section de fonctionnement, le budget du CMS.

La prise en charge sur le budget général de la commune s'effectue sur le c/6521.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -), approuve cette prise en charge sur le budget primitif 2018 de la commune.

10 - Affectation des résultats (commune, eau et assainissement)

Les réserves à inscrire à l'article 1068 sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée, par l'assemblée délibérante, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Budget général de la commune :

(A) Résultat de clôture 2017 de la section de fonctionnement : **2 163 250.71 €**

(B) Résultat de clôture 2017 de la section d'investissement : **-319 474.32 €**

(C) Restes à réaliser en dépenses : **709 509.13 €**

(D) Restes à réaliser en recettes : **514 936 €**

(E=B-C+D) Crédits à affecter sur le c/1068 : **514 047.45 €**

Reprise sur le c/001 (solde d'exécution de la section d'investissement) : **-319 474.32 €**

Reprise sur le c/002 (solde d'exécution de la section de fonctionnement – A-E) : **1 649 203.26 €**

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2017 du budget général de la commune à la majorité (Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstention : 3 - Érick Granier, Véronique Galinier, Florence Raynier -)

Budget de l'eau et de l'assainissement :

(A) Résultat de clôture 2017 de la section d'exploitation : **542 586.33 €**

(B) Résultat de clôture 2017 de la section d'investissement : **37 725.23 €**

(C) Restes à réaliser en dépenses : **228 340.05 €**

(D) Restes à réaliser en recettes : **132 565 €**

(E=B+D-C) crédits à affecter sur le c/1068 : **58 049.82 €**

Reprise sur le c/001 (solde d'exécution de la section d'investissement) : **37 725.23 €**

Reprise sur le c/002 (solde d'exécution de la section de fonctionnement – A-E) : **484 536.51 €**

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2017 du budget de l'eau et de l'assainissement à l'unanimité.

11 - Approbation des budgets primitifs pour l'exercice 2018

11.1 – commune :

Le Maire donne lecture des différents projets intégrés en section d'investissement du budget primitif 2018.

Érick Granier demande ce qu'il en est du budget participatif ? Le Maire lui répond que seuls ont été repris les montants 2016 et 2017. Il indique qu'il s'agit de mener à bien les deux projets qui nous ont été soumis, l'un en 2016 (réouverture des baies du narthex) et l'autre en 2017 (projet d'espace partagé en bordure du canal du midi)

Le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018		
	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 744 147.26 €	4 744 147.26 €
Section d'investissement	3 016 709.40 €	3 016 709.40 €
TOTAL	7 760 856.66 €	7 760 856.66 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 de la commune à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -).

11.2 – eau et assainissement :

Le Maire présente les grandes lignes du projet de budget primitif 2018 pour l'eau et l'assainissement. Il tient compte de la baisse des aides de l'agence de l'eau rhône méditerranée corse. Le projet de budget primitif s'équilibre, en section d'exploitation et d'investissement, comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018		
	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	701 322.71 €	701 322.71 €
Section d'investissement	842 846.34 €	842 846.34 €
TOTAL	1 544 169.05 €	1 544 169.05 €

Le projet de budget primitif 2018 pour l'eau et l'assainissement est soumis au vote du Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité.

11.3 – centre municipal de santé (CMS) :

Le Maire présente le projet de budget primitif 2018 du CMS, qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018		
	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	456 191.12 €	456 191.12 €
Section d'investissement	45 824.33 €	45 824.33 €
TOTAL	502 015.45 €	502 015.45 €

Érick Granier demande sur quelle base est bâtie l'estimation de la masse salariale pour 2018. Le Maire lui répond qu'il s'est basé sur un traitement mensuel net des médecins à 5 000 €.

Le projet de budget primitif du CMS est soumis au vote et approuvé à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – Érick Granier, Michel Gary, Véronique Galinier, Florence Raynier -).

11.4 – pompes funèbres :

Le projet de budget primitif 2018 des pompes funèbres s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018		
	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	4 195.05 €	4 195.05 €
Section d'investissement	19 873.58 €	19 873.58 €
TOTAL	24 068.63 €	24 068.63 €

Le Maire indique que ce budget n'a quasiment pas été mouvementé en 2017, la régie des pompes funèbres n'ayant pas été activée.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

11.5 – gendarmerie :

Le projet de budget primitif 2018 de la gendarmerie s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018		
	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	5 748 800 €	5 748 800 €
TOTAL	5 748 800 €	5 748 800 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

11.6 – zone d'aménagement les Cagnes :

Le projet de budget primitif 2018 de la zone d'aménagement (ZA) les Cagnes s'équilibre comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018		
	DÉPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	4 013 540.22 €	7 392 743.26 €
Section d'investissement	4 013 540.22 €	4 013 540.22 €
TOTAL	8 027 080.44 €	11 406 283.48 €

Ce budget est proposé en sur-équilibre (recettes supérieures aux dépenses), afin de tenir compte des opérations de comptabilisation des stocks.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

12 - Attribution d'une indemnité de conseil au comptable public

Cette indemnité est attribuée annuellement, par délibération et à la discrétion du conseil municipal, au comptable public de la commune. Il est proposé de l'attribuer systématiquement, et ce jusqu'à la fin du mandat des conseillers municipaux, au taux maximum.

Érick Granier perçoit cette indemnité comme la rétribution d'un travail pour lequel le comptable est déjà rémunéré et, de ce fait, indique qu'il ne votera pas l'attribution de cette indemnité.

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve ce versement à la majorité (Pour : 21 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 – Érick Granier).

13 – Création d'un budget « chaufferie bois »

Le projet de création d'une chaufferie bois, dont l'étude de faisabilité va être lancée très prochainement, et qui alimentera en énergie thermique et en eau chaude sanitaire la gendarmerie, les logements collectifs, et, le cas échéant, les logements individuels situés dans la zone d'aménagement « les Cagnes », devra obligatoirement être assujéti à la TVA, en application de l'article 256B du code général des impôts.

La présente délibération d'assujettissement à la TVA permettra à la commune d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des services fiscaux pour enregistrer l'activité.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

14 - Avenant à la convention avec le centre de gestion de l'Hérault pour la médecine préventive

Le Maire rappelle la délibération 93-2016 l'autorisant à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault. Il indique que cette convention doit être modifiée par avenant pour prendre en considération la modification de la tarification des interventions et précise que la contrepartie financière sera une facturation mixte se composant d'une part, d'une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle de médecine préventive égale à 0.21% de la masse salariale ; et d'autre part, d'un tarif de 55€ par visite périodique.

Invité à délibérer, le conseil, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant

15 – Création d'un poste à temps non complet

Le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau de l'effectif et la création de l'emploi suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe- temps non complet 28h

Le Maire précise qu'il s'agit d'un reclassement d'un agent du service de la police municipale.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

16 – Chemin de l'Hort : acquisition de terrains à l'euro symbolique

Le Maire expose au conseil municipal que les travaux d'élargissement du chemin de l'Hort nécessitent l'acquisition de terrains appartenant à la société LEFRANC (parcelles M662p (86 m²), M587 (144 m²) et M585p (370 m²)), que la négociation engagée avec le directeur de la société permettra d'acquérir l'ensemble des terrains nécessaires au projet pour l'euro symbolique, et qu'il convient d'autoriser le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de un euro (hors frais de notaire).

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des terrains à l'euro symbolique et autorise le Maire à signer l'acte de vente.

17 – Acquisition terrains Pech et Cabanac – Zone d'Aménagement (ZA) les Cagnes

Le Maire expose au conseil municipal que l'opération d'aménagement sur le secteur « les Cagnes » suppose l'acquisition de terrains auprès de certains propriétaires fonciers, récapitulée dans le tableau suivant :

Parcelles		Surface en m ²	Propriétaire	Projet initial	Prix total (net de taxes et hors frais)
Ancien numéro	Nouveau numéro				
H11	H372	4 500	Cabanac	Acquisition département puis vente à la commune	94 500 €
H4	H370	5 313	Crts Pech	Acquisition département puis vente à la commune	107 730 €
H4	H369	6 059	Crts Pech	Acquisition directe par la commune	130 200 €
H3		7 850	Mme Pech	Acquisition directe par la commune	164 850 €

Il indique également que les parcelles H372 et H370 devaient initialement être acquises par le département de l'Hérault avant d'être cédées à la commune, mais qu'en l'état actuel d'avancement du projet, lesdites parcelles peuvent être acquises directement par la commune, sans l'intervention du département, selon le cadre posé lors des négociations, notamment en termes de prix.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition directe par la commune des terrains mentionnés dans le tableau ci-dessus, et autorise le Maire à signer les actes de vente.

18 – Festivités été 2017 : versement d'une subvention au « Ball-trap » et à la Pêche

Ces deux associations ont participé à l'animation des festivités de l'été 2017 sans avoir perçu la subvention de 100 € qui aurait dû leur être allouée.

Il est proposé au conseil municipal de verser à chacune de ces associations, la somme de 100 €.

Le conseil municipal approuve ces versements à l'unanimité.

19 – Signature des baux de location-vente avec le département de l'Hérault

Les projets d'actes de location-vente devant permettre à la commune d'acquérir les terrains d'assiette de la zone d'aménagement les Cagnes, ont été élaborés par le notaire et adressés aux services du département. Il convient désormais d'autoriser le Maire à les signer.

Autorisation accordée à l'unanimité.

20 – Avenant n°1 à la convention de groupement de commande avec Sud Hérault et autorisation donnée au Président à lancer la consultation (restauration scolaire)

Le projet d'avenant a pour objet d'élargir le périmètre de ce groupement de commande relatif à diverses familles d'achats mentionnées en annexe de la convention initiale afin de tenir compte des nouveaux besoins de la Communauté de communes Sud-Hérault et des communes membres adhérentes au groupement, portant sur la « préparation et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et accueil de loisirs de mineurs ».

Le Maire indique que le volume global annuel de repas servis sur l'ensemble des communes adhérentes à ce groupement de commande – 55 000 – devrait permettre d'obtenir de meilleurs prix auprès des prestataires.

Érick Granier demande si le futur marché prévoit une clause spécifique pour travailler avec des fournisseurs locaux. Le Maire indique que de telles clauses ne sont pas autorisées, mais que d'autres leviers sont disponibles et seront actionnés pour nous permettre de travailler avec des producteurs locaux.

Invité à se prononcer, le conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité, et autorise le Maire à le signer.

21 – Compte rendu des décisions du Maire

- Attribution du marché pour les assurances – 17 574,19 € - (001/2018)
- Attribution du marché pour l'extension du club house du tennis – 19 189,80 € HT – (002/2018)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la gendarmerie – 420 000,00 € HT – (003/2018)
- Radiation des cadres Dr Sanchez – (004/2018) – *le Maire intervient et précise que cette radiation des cadres trouve son fondement dans le départ, malgré le refus de l'autorité territoriale, du Dr Sanchez pour une mission à l'étranger. En conséquence, un abandon de poste a été constaté conduisant à cette radiation.*

22 - Questions diverses

• Calendrier des prochains conseils municipaux :

- 10.04.2018 à 18h30 (en remplacement du 17.04.2018 initialement prévu)
- 26.06.2018 à 18h30
- 04.09.2018 à 18h30
- 13.11.2018 à 18h30

• Assujettissement de l'opération de création d'une aire de lavage à la TVA et option pour la franchise en base : les services fiscaux viennent de nous informer que cette opération était assujettie de plein droit à la TVA, et qu'il convenait de faire délibérer le conseil municipal en ce sens. Approbation à l'unanimité.

• Acquisition de parcelles à l'euro symbolique : trois parcelles situées dans le secteur de l'étang sont proposées à la vente pour l'euro symbolique. Le conseil municipal approuve leur acquisition à l'unanimité.

• Appel à projet bourgs-centre – région Occitanie : un dossier de pré-candidature va être déposé auprès des services régionaux.

• Armement de la police municipale : le Maire informe le conseil municipal qu'il suit l'avis majoritaire formulé par l'assemblée lors de sa dernière réunion, et qu'il n'armera donc pas la police municipale.

• Fermeture de classe : cette fermeture est actée, mais il existe une infime chance de voir la classe maintenue, d'où la mobilisation des élus et des parents d'élèves.

• Taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) : le Maire indique que les besoins de financements issus de la nouvelle compétence GEMAPI s'élèvent, sur le territoire concerné, à 320 000 €. Les services fiscaux ont effectué la reventilation de cette somme sur les taxes additionnelles (taxe d'habitation : + 0.43% ; foncier bâti : + 0.37% ; foncier non bâti : +

1.15% ; contribution foncière des entreprises : +1.11%). Cette nouvelle taxe représentera, en 2018, un surplus moyen de 16.44 € / habitant.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 21h05.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06.03.2018

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Séverine AZOUGARH

David ALARY

Christian ALFARO

Valérie BORY

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS